

Page : 1/11

Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 9.02 (remplace la version 9.01)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Picric Acid moistened with ~ 33% of H2O

· Code du produit: 1048

• **No CAS:** 88-89-1

• Numéro CE: 201-865-9

• Numéro index: 609-009-00-X

· Numéro d'enregistrement

Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la subtance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement, l'enregistrement est prévu pour un dél ai ultérieur ou est un mélange.

- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Substances chimiques de laboratoire
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

PANREAC QUIMICA S.L.U. C/Garraf 2

Fax. (+34) 937 489 401

Tel. (+34) 937 489 400

Polígono Pla de la Bruguera

e-mail: product.safety@itwreagents.com

E-08211 Castellar del Vallès (Barcelona)

- · Service chargé des renseignements: email: product.safety@panreac.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)

Tel.: (+34) 937 489 499

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Sol. 2 H228 Matière solide inflammable.

Acute Tox. 3 H301 Toxique en cas d'ingestion.

Acute Tox. 3 H311 Toxique par contact cutané.

(suite page 2)

Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 9.02 (remplace la version 9.01)

Nom du produit: Picric Acid moistened with ~ 33% of H2O

(suite de la page 1)

Page : 2/11

Acute Tox. 3 H331 Toxique par inhalation.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger





GHS02 GHS06

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2,4,6-trinitrophénol

· Mentions de danger

H228 Matière solide inflammable.

H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P330 Rincer la bouche.

P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.1 Substances
- · No CAS Désignation

88-89-1 2,4,6-trinitrophénol

Code(s) d'identification

Numéro CE: 201-865-9

Numéro index: 609-009-00-X

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Après inhalation:

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

(suite page 3)

Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 9.02 (remplace la version 9.01)

Nom du produit: Picric Acid moistened with ~ 33% of H2O

(suite de la page 2)

Page : 3/11

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Sil ne respire pas en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifé pratique la respiration artificielle ou administre l'oxygène.

· Après contact avec la peau:

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Faire boire de l'eau (maximal 2 verres).

Laxatif: Sodium sulfate (1 cuillère à soupe/1/4 I d'eau).

Charbon actif (20 à 40 g en suspension à 10%).

Informer le médecin, ne pas faire boire de lait, ni d'huiles grasses.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Movens d'extinction:

Eau

Mousse résistant à l'alcool

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

néant

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Combustible.

Possible self-ignition without protective liquid.

Risk of explosion in the event of shock or friction.

5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter le contact avec la substance.

Veiller à une aération suffisante.

(suite page 4)

Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 9.02 (remplace la version 9.01)

Nom du produit: Picric Acid moistened with ~ 33% of H2O

(suite de la page 3)

Page : 4/11

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Eviter la formation de poussière.

Ne pas laisser sécher.

Collect up carefully, striving to keep dampened.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Nettoyer.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Bien dépoussiérer.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du ravonnement direct du soleil.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.

- · Température de stockage recommandée: +2°C +25°C
- · Classe de stockage: 4.1 B
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

88-89-1 2,4,6-trinitrophénol

VLEP Valeur à long terme: 0,1 mg/m³ Risque de pénétration percutanée

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 9.02 (remplace la version 9.01)

Nom du produit: Picric Acid moistened with ~ 33% of H2O

(suite de la page 4)

Page : 5/11

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Nettoyer le vêtement souillé en aspirant; ne pas souffler, ni brosser.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Filtre P3

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection respiratoire nécessaire en cas de formation de poussières.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,11 mm

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,11 mm

Valeur pour la perméabilité: taux > 480 min

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection.

Protection complète de la tête, du visage et de la nuque

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales
- · État physique

Solide

· Couleur:

Jaune

(suite page 6)

Date d'impression: 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 9.02 (remplace la version 9.01)

Nom du produit: Picric Acid moistened with ~ 33% of H2O

(suite de la page 5)

Page : 6/11

· Odeur: Inodore · Seuil olfactif: Non déterminé. · Point de fusion/point de congélation: 122,5 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

>300 °C · Inflammabilité Non déterminé. Non applicable.

Facilement inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: Non déterminé. · Supérieure: Non déterminé. 150 °C · Point d'éclair

· Température de décomposition: Non déterminé. · pH Non applicable.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non applicable. · Dynamique: Non applicable.

· Solubilité

· l'eau: Insoluble · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. · Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,8 g/cm3 · Densité relative Non déterminé. Densité de vapeur: Non applicable. · Caractéristiques des particules Voir point 3.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Solide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation: Non déterminé. · Propriétés explosives: Non déterminé. · Eau: 33,0 %

100,0 % · Teneur en substances solides:

· Changement d'état

Taux d'évaporation: Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant

· Matières solides inflammables Matière solide inflammable.

· Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant

(suite page 7)

Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 9.02 (remplace la version 9.01)

Nom du produit: Picric Acid moistened with ~ 33% of H2O

(suite de la page 6)

Page: 7/11

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant . Liquides comburants néant . Matières solides comburantes néant . Peroxydes organiques néant . Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant . Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Danger d'explosion à l'état sec.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter

Chauffage

Danger d'explosion à l'état sec.

· 10.5 Matières incompatibles:

méteaux alcalinoterreux

composès alcalinoterreux

méteaux alcalins

sels alcalins

fluor

• 10.6 Produits de décomposition dangereux: En cas de d'incendie: voir paragraphe 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Nous ne disponsons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit.

· Composant		Type	Valeur	Espèce	
ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))					
Oral	LD50	149 mg/kg			
Dermique	LD50	448 mg/kg			
Inhalatoire	LC50/4 h	0,75 mg/l			

88-89-1 2,4,6-trinitrophénol Oral LD50 100 mg/kg (ATE) Dermique LD50 300 mg/kg (ATE) Inhalatoire LC50/4 h 0,5 mg/l (ATE)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- En cas d'inhalation Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 9.02 (remplace la version 9.01)

Nom du produit: Picric Acid moistened with ~ 33% of H2O

(suite de la page 7)

Page: 8/11

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification selon liste): polluant

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · DOT, ADR, IMDG, IATA UN1344

(suite page 9)

Page: 9/11
Date d'impression: 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 9.02 (remplace la version 9.01)

Nom du produit: Picric Acid moistened with ~ 33% of H2O

(suite de la page 8) · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · DOT Trinitrophenol, wetted TRINITROPHÉNOL (ACIDE PICRIQUE) HUMIDIFIÉ · ADR · IMDG, IATA TRINITROPHENOL (PICRIC ACID), WETTED 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · DOT · Classe 4.1 Matières solides inflammables, matières autoréactives, matières qui polymérisent et matières solides explosibles désensibilisées · Label 4.1 · ADR 4.1 (D) Matières solides inflammables, matières · Classe autoréactives, matières qui polymérisent et matières solides explosibles désensibilisées · Étiquette 4.1 · IMDG. IATA · Class 4.1 Matières solides inflammables, matières autoréactives, matières qui polymérisent et matières solides explosibles désensibilisées · Label 4.1 14.4 Groupe d'emballage · DOT, ADR, IMDG, IATA · 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable. · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières solides inflammables, matières autoréactives, matières qui polymérisent et matières solides explosibles désensibilisées · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: F-B,S-J Stowage Category · Stowage Code SW2 Clear of living quarters. · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. (suite page 10)

Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Page: 10/11

Numéro de version 9.02 (remplace la version 9.01)

Nom du produit: Picric Acid moistened with ~ 33% of H2O

(suite de la page 9) · Indications complémentaires de transport: · Quantity limitations On passenger aircraft/rail: 1 kg On cargo aircraft only: 15 kg · ADR · Quantités limitées (LQ) 0 · Quantités exceptées (EQ) Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels В · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity UN 1344 TRINITROPHÉNOL (ACIDE PICRIQUE) · "Règlement type" de l'ONU: HUMIDIFIÉ, 4.1, I

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- · Catégorie SEVESO H2 TOXICITÉ AIGUË
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

 Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

Date d'impression: 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Page: 11/11

Numéro de version 9.02 (remplace la version 9.01)

Nom du produit: Picric Acid moistened with ~ 33% of H2O

(suite de la page 10)

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Date de la version précédente: 20.08.2021
- · Numéro de la version précédente: 9.01
- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Sol. 2: Matières solides inflammables - Catégorie 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR